



HAL
open science

Les athlètes kényan×e×s sur le marché des courses sur route françaises : des perspectives d'émancipation au poids des discriminations

Cyril Thomas

► **To cite this version:**

Cyril Thomas. Les athlètes kényan×e×s sur le marché des courses sur route françaises : des perspectives d'émancipation au poids des discriminations. STAPS : Revue internationale des sciences du sport et de l'éducation physique, 2024, Discrimination, management et mouvements sociaux dans le monde du sport et des médias sportifs, N° 144 (1), pp.23-42. 10.3917/sta.144.0023 . hal-04557851

HAL Id: hal-04557851

<https://hal.science/hal-04557851v1>

Submitted on 24 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les athlètes kényan·e·s sur le marché des courses sur route françaises : des perspectives d’émancipation au poids des discriminations

Auteur :

Cyril THOMAS

Laboratoire sur les Vulnérabilités et l’Innovation dans le Sport (L-VIS)

Université Lyon 1

Bâtiment CEI 1 – INSAVALOR, Allée A, 1er étage

66 boulevard Niels Bohr, 69 100 Villeurbanne – France

Tel : 0617243989

Mail : cyril.thomas42@hotmail.fr

Article soumis le 17/09/2023

Introduction

Hégémoniques dans les courses de fond, les athlètes africain·e·s, au premier rang desquel·le·s les Kényan·e·s et les Ethiopien·e·s, sont représenté·e·s sur les podiums de la plupart des courses sur route les plus prestigieuses à travers le monde¹. A un niveau plus local, nombre de courses sur route organisées tout au long de l’année sur le territoire français sont dominées par des athlètes est-africain·e·s, pour la plupart kényan·e·s, ces dernier·e·s figurant dans la totalité des classements des courses françaises sur route à label international, ainsi que dans 78% des classements des courses ayant le label national et 14% des courses à label régional. Constituant un marché spécifique se démarquant de l’athlétisme traditionnel incarné par le cross-country et l’athlétisme sur piste, les courses sur route contribuent largement à la libéralisation de l’athlétisme, d’abord en réunissant dans les villes des pratiquant·e·s en quête d’hédonisme (Bessy, 2022) puis en accroissant les flux financiers et humains (Sheerder et al., 2015). Outre une massification de l’espace athlétique, le développement de ces épreuves en dehors de la tutelle de la Fédération Française d’Athlétisme (FFA) laisse le champ libre à des organisateurs de course et à des agents sportifs, qui en prenant le pas sur les organisations sportives traditionnelles participent activement à l’accroissement des migrations d’athlètes professionnel·le·s africain·e·s, notamment kényan·e·s, vers l’Europe. S’il offre des

opportunités à de nombreux·ses athlètes n'appartenant pas à l'élite internationale de mener une carrière professionnelle et ainsi envisager une ascension sociale, le marché des courses sur route françaises n'en demeure pas moins un espace de discrimination pour ces coureur·se·s immigré·e·s (Gasparini, 2010).

Les discriminations dont font l'objet les coureur·se·s de fond et de demi-fond africain·e·s, prioritairement kényan·e·s, suscitent l'intérêt de la littérature scientifique dès la fin des années 1990. Les sciences humaines et sociales, comme les sciences du vivant, analysent et nuancent alors les explications fondées sur des déterminismes environnementaux (influence de l'altitude) ou génétiques véhiculés par certains journalistes, entraîneurs ou athlètes pour expliquer la domination kényane en course de fond perçue comme relevant d'aptitudes naturelles (Saltin et al., 1995 ; Bale & Sang, 1996). Des travaux décrivent par la suite précisément les processus socio-historiques en œuvre dans la réussite des athlètes marocain·e·s puis est-africain·e·s en course de fond (Schotté, 2012 ; Gaudin, 2022), déconstruisant l'idéologie du don naturel associée à leur domination et critiquant la priorité aux sciences du vivant pour rendre compte de ce phénomène. D'autres études analysent la construction puis la diffusion par la presse sportive des stéréotypes déterministes évoqués, laissant apparaître une filiation avec une représentation des athlètes « noirs » africains dans la période coloniale qui suscite à la fois la fascination et le rejet lorsque l'hégémonie des athlètes kényan·e·s vulnérabilise l'athlétisme français (Thomas, 2021). Les médias perçoivent ainsi ces athlètes selon les filtres de la surveillance (comparaison aux athlètes européen·nes), de l'appropriation (perception selon le regard européen), de la négation (mobilisation de prétextes comme l'altitude pour minimiser leurs performances) et de l'idéalisation (attribution d'un avantage naturel perçu comme injuste à ces athlètes) (Bale, 2001).

Bien qu'elle associe les succès des athlètes kényan·e·s à la notion de discrimination, l'étude proposée ici porte moins sur les représentations dont font l'objet ces athlètes, que sur les discriminations qu'ils/elles subissent au sein de l'espace sportif particulier que constitue le marché des courses sur route françaises. Les stéréotypes évoqués, représentations persistantes, culturellement ancrées, bien que non adossées scientifiquement (Amossy et Herschberg Pierrot, 2016) doivent cependant être pris en compte tant ils contribuent à influencer l'organisation de l'athlétisme, comme le révèlent les décisions prises par les institutions européennes et mondiales pour limiter l'impact des coureur·se·s est-africain·e·s sur le cross-country (Thomas et al., 2022). Reposant sur une différence de traitement illégitime, la discrimination est ici envisagée sous sa conception restrictive, notamment associée en France au code pénal ou au code du travail, désignant « le traitement défavorable dont sont victimes des personnes particulièrement vulnérables en raison de leur appartenance à un groupe défini par une caractéristique particulière » (Lochak, 2004). Il s'agit ainsi de montrer qu'au-delà de ses vertus émancipatrices, le marché des courses sur route française favorise de tels traitements pour les coureur·se·s kényan·e·s sur la base de la nationalité, voire de la couleur de peau de manière moins explicite. A l'image de situations observées dans le sport américain, les athlètes kényan·e·s sont associé·e·s à des compétences sportives ethniquement situées sur un marché secondaire au sein de l'espace athlétique où ils sont moins rémunéré·e·s et moins considéré·e·s par le public que les athlètes « blanc·he·s » (Kahn et Sherer, 1988). Si ces discriminations raciales constituent une réalité bien documentée dans le champ sportif qui fournit dès les années 1970 des opportunités professionnelles aux minorités « noires » tout en souffrant d'un déficit d'égalité (Mogull, 1973), les situations observées sur le marché des courses sur route ne se réduisent cependant pas à ces questions. Les inégalités de rémunération dont sont victimes les athlètes kényan·e·s sont ainsi davantage le reflet d'une volonté des organisateurs de valoriser les athlètes français·e·s pour les remobiliser que d'une lutte pour la préservation d'une

domination socio-raciale des athlètes blan·ch·e·s pour satisfaire le public (Hamilton, 1997). Le champ sportif demeurant un espace sexuellement ségrégué (Messner, 2002), une discrimination par le sexe se cumule avec la première, qui, sans être spécifique aux athlètes kényanes, accroît leur vulnérabilité sur un marché extrêmement concurrentiel et incertain, restreignant parfois drastiquement les perspectives de reconnaissance symbolique, d'opportunités de travail et de rémunération (Fleuriet et Schotté, 2013). De telles situations amènent ces athlètes à s'investir davantage que leurs homologues européen·ne·s pour obtenir une reconnaissance symbolique et financière équivalente (Héas et al., 2009), d'autant plus lorsque le marché se précarise dans les années 2000.

Cette étude socio-historique s'appuie en premier lieu sur l'analyse d'archives de deux revues spécialisées, considérées par les membres de la Commission de la documentation et de l'histoire de la FFA comme des références en matière d'athlétisme, et de compte-rendus institutionnels. Disponible sur la plateforme de la Bibliothèque nationale de France, *Gallica*, l'intégralité des 367 numéros de la revue *Athlétisme* de 1960 à 2000, organe de presse officiel de la FFA a été consultée, comprenant des articles portant essentiellement sur l'athlétisme français, souvent rédigés par des membres de la fédération, ainsi que des compte-rendus des diverses instances dirigeantes de la FFA. L'analyse de la revue fédérale s'adjoint de la consultation des archives de la revue *VO² magazine* de 1989 à 2001, disponibles aux Archives nationales du monde du travail à Roubaix. Créée en 1989 par Odile Baudrier et Gilles Bertrand, deux journalistes passionnés d'athlétisme, notamment spécialistes d'épreuves « hors stade », cette publication de référence s'inscrit dans le mouvement de la course sur route qui gagne la France dès les années 1970. Amorcée à travers la consultation de la revue *L'Athlétisme*, l'analyse de données institutionnelles a ensuite été complétée par l'analyse des procès-verbaux des différentes instances de la FFA de 2000 à 2020, disponibles sur le site internet de la FFA, ainsi que des

rapports des congrès de la fédération internationale d'athlétisme (IAAF) et des commissions déléguées de 1960 à 2017, disponibles aux archives de l'IAAF à Monaco. 15 entretiens semi-directifs dont le détail est disponible en annexe ont enfin été menés auprès de divers acteurs impliqués dans le marché des courses sur route françaises (organiseurs de courses, agents sportifs, responsables fédéraux français, athlètes kényan·e·s). Si les grilles d'entretien sont prioritairement axées sur l'organisation de l'accueil des athlètes kényan·e·s sur ce marché, les entretiens révèlent des formes de discrimination qui le parcourent. L'hétérogénéité des données recueillies offre l'avantage d'apporter un regard complémentaire entre des archives institutionnelles formelles et des sources issues de la presse ou d'entretiens permettant d'appréhender des pratiques non officielles à l'origine de rapports de domination qui conduisent à des situations de discrimination (Merle, 1999).

Ces différentes sources de données mettent en avant trois périodes se fondant sur la structuration du marché des courses sur route et sur l'évolution des athlètes kényan·e·s au sein de cet espace. Une première période s'attache à montrer le développement des courses sur route françaises à compter du début des années 1970 comme un marché libéral favorisant le professionnalisme, vecteur d'émancipation pour de nombreux athlètes kényan·e·s. La seconde met en avant les formes de discriminations que subissent ces athlètes dès lors que leur domination sportive entrave le rayonnement de la course de fond française à compter de 1992, année à partir de laquelle des agents sportifs français organisent leur venue qui se généralise progressivement dans les épreuves hexagonales. Enfin, le milieu des années 2000 ouvre une période à partir de laquelle les organisateurs cherchent d'avantage à limiter la participation des athlètes kényan·e·s dont la domination se banalise.

1. Un marché spécifique, des perspectives de carrière (1970-1991)

Rigoureusement encadrées par la FFA jusque dans les années 1970, les épreuves de course à pied sur piste ou en cross-country, le plus souvent réservées aux athlètes licenciés, se caractérisent par une logique masculine, élitiste et amatrice. Le développement des courses sur route dans les années 1970 véhicule « une contre-culture sportive » (Lemaître, 2006) qui remet en cause ce modèle, contribuant à établir un marché professionnel spécifique largement investi par les athlètes africain·e·s, plus particulièrement kényan·e·s.

Le nombre de courses hors stade, parmi lesquelles les courses sur route, augmente rapidement sur le territoire français dans le dernier quart du XX^{ème} siècle, passant d'une poignée d'épreuves au début des années 1970 à 5000 au début des années 2000 (Lemaître, 2006). D'abord aux Etats-Unis avant de gagner l'Europe, cette nouvelle forme de pratique a d'autant plus de succès qu'elle bénéficie du soutien des autorités médicales et s'accompagne d'une presse spécialisée émergente assurant sa promotion (Krieger et Henning, 2020 ; Lacroix, 2007). Souvent organisées par des promoteurs privés extérieurs au giron fédéral, les courses sur route qui voient le jour en France dans les années 1970 sont le fruit de démarches individuelles de passionnés de course à pied (Blin, 2012). Ouvertes aux coureur·se·s non licencié·e·s, ces courses rassemblent d'abord quelques dizaines de participant·e·s locales·ux avant de connaître un succès progressif, allant jusqu'à attirer des milliers de coureur·se·s venu·e·s de toute la France puis au-delà.

Cet engouement pour la course sur route, amenant un nombre croissant de participant·e·s et d'épreuves dans les villes à travers le monde, éveille l'intérêt d'une fédération internationale jusqu'alors focalisée sur l'athlétisme sur piste et dans une moindre mesure le cross-country. Alerté par la tentative d'institutionnalisation par une association dissidente de ces épreuves « qui se développent à un rythme phénoménal » (IAAF, 1980 : 14), le congrès de l'IAAF vote

dès 1980 la réglementation et l'organisation des courses sur route par sa commission cross-country (IAAF, 1980 : 54). Autant par manque de moyens que par opposition idéologique à ce loisir de masse éloigné des finalités purement compétitives de l'athlétisme traditionnel, la FFA refuse d'abord la prise en charge des courses sur route dans les années 1970, laissant leur organisation aux mains de promoteurs indépendants, avant de chercher à réguler ce marché (Bessy, 2022). L'enjeu est d'autant plus important dans une période de forte tension au sein de l'athlétisme mondial, entre conservatisme pour préserver de son idéal amateur originel et amorce d'une professionnalisation. La distribution de primes aux athlètes d'élite répandue dans les courses sur route est ainsi contraire à l'amateurisme encore officiellement prôné par l'IAAF au début des années 1980. Officialisant la professionnalisation de l'athlétisme, le lancement par l'IAAF du circuit commercial des meetings en 1985 dévoile un marché essentiellement situé en Europe, dont la précarité et la concurrence occasionnent une démobilitation des athlètes européen·ne·s, contrebalancée par un investissement important des athlètes africain·e·s qui dominent les courses de demi-fond dans les compétitions internationales depuis la fin des années 1960 (Schotté, 2012). En parallèle du circuit commercial sur piste dont l'accès est restreint aux huit à 16 meilleur·e·s athlètes mondiaux·ales, le marché des courses sur route s'ouvre à davantage d'athlètes professionnel·le·s dont la majorité n'appartient pas à l'élite internationale (Schotté, 2005).. Bien qu'il ne propose pas des primes d'engagement ou de victoire aussi conséquente que sur le circuit professionnel des meetings², ce marché offre de nombreuses occasions de participer à des compétitions lucratives³ et des récompenses attrayantes pour les athlètes compte-tenu du niveau de vie au Kenya. Comme me le confient les athlètes interrogé·e·s, de telles opportunités sont en effet peu nombreuses en Afrique, d'autant plus à la fin des années 1980, et soumises à une rude concurrence locale. Au vu de l'hétérogénéité des profils de coureur·se·s interrogé·e·s, l'un étant par exemple détaché par son employeur pour courir tout en conservant son salaire quand d'autres ne peuvent compter que

sur les primes engrangées en compétitions, ce n'est pas le niveau de l'athlète ou ses conditions d'exercice qui lui confèrent son statut de professionnel·le, mais davantage son engagement dans une carrière orientée principalement vers la recherche de gains financiers (Fleuriel et Schotté, 2016 : 5).

D'abord tourné·e·s vers le circuit des courses sur route nord-américain dès le début des années 1980, les athlètes kényan·e·s accèdent aux courses européennes, notamment françaises, à la fin de la décennie (Thomas et al., 2021). Ce sont d'abord les coureurs éthiopiens que l'on retrouve dans les classements des courses sur route . Alors que les Kényans sont davantage représentés dans les meetings sur piste, les Ethiopiens sont réputés pour leurs performances sur marathon depuis les années 1960, dans le sillage des trois victoires consécutives d'Abebe Bikila puis de Mamo Wolde sur les marathons olympiques de 1960, 1964 et 1968. Cela fait écho aux stéréotypes institués par la presse, selon laquelle les compétences athlétiques seraient compartimentées en fonction de l'origine géographique des coureurs (Sacco et Grémion, 2001). Illustrant la force de la référence à la nature sur les préjugés racistes concernant les populations immigrées (Réa et Tripier, 2008), ces représentations influencent la venue des coureur·se·s est-africain·e·s sur les courses, dont les organisateurs visent autant la réalisation d'une performance chronométrique de haut niveau que le succès populaire. Recrutant d'abord ces athlètes par l'intermédiaire d'agents sportifs, les organisateurs interrogés profitent d'une demande très importante d'athlètes désireux·ses de participer à leur épreuve. Bien que bienveillant, leur démarche s'inscrit donc en droite ligne de la politique promotionnelle des professionnels de l'encadrement sportif, collaborant avec des agents partisans de l'ouverture des sports (Defrance, 2011 : 34).

Après avoir accueilli des coureurs venant de pays frontaliers de la France, des pays de l'Est puis du Maghreb, de Djibouti et de l'Ethiopie, le semi-marathon international Marvejols-Mende

est la première course sur route française recensée à accueillir un coureur kényan en 1988. Quelques mois plus tard, le champion d’Afrique du 3000m steeple Kiprotich Rono remporte le semi-marathon du Lion reliant Belfort à Montbéliard tandis que son compatriote William Musyoki prend la dixième place des 20km de Paris. Mary Chemweno, championne d’Afrique sur 800m et 1500m, termine l’année en s’adjugeant la corrida de Houilles. Ces participations interviennent l’année suivant la victoire du Kényan Douglas Wakihuru aux championnats du monde de marathon à Rome en 1987, qui, suivant d’autres succès kényans sur les marathons internationaux, contribue sans doute à légitimer leur présence sur les courses sur route.

La plupart des courses sur route, qui ne suivent pas les codes de l’athlétisme traditionnel, notamment en s’adressant à la masse des participant·e·s et non seulement à l’élite, ouvrent également immédiatement leurs portes aux concurrentes féminines alors exclues des longues distances dans les compétitions codifiées par l’IAAF. Bien que le règlement général de la FFA (1969) proscrive formellement la pratique des courses sur route aux femmes, de nombreuses épreuves, à l’image de Marvejols-Mende et de Saint Pol-Morlaix dès 1973, s’ouvrent aux coureuses sur des distances allant jusqu’au marathon. De telles initiatives, associées à une participation croissante des femmes aux courses sur route, enjoint l’IAAF à autoriser progressivement la pratique féminine sur les longues distances (Thomas, 2023). Tandis que la pratique féminine de l’athlétisme est encore discrète au Kenya, cela contribue notamment à son développement, permettant à des athlètes kényanes d’obtenir à leur tour une visibilité grâce à leurs performances lors des marathons internationaux, à l’image de Tecla Loroupe, première africaine à remporter le marathon de New-York en 1994, tandis qu’aucune femme kényane n’a encore remporté une médaille d’or aux Jeux olympiques ou aux championnats du monde d’athlétisme sur piste (Njororai, 2016).

Vecteur de perspectives économiques pour des athlètes vivant majoritairement dans des régions rurales du Kenya qui en proposent peu, le marché des courses sur route est largement investi par les coureur·se·s kényan·e·s. Ces athlètes profitent d'un marché rémunérateur qui, bien que concurrentiel et incertain, se révèle plus accessible que le circuit international des meetings. Ils se rendent notamment dans l'Hexagone qui propose une offre de course remettant des primes parmi les plus intéressantes du vieux continent. Émancipateur, ce marché n'en demeure pas moins influencé par les représentations dont font l'objet les athlètes africain·e·s qui y subissent un traitement particulier.

2. Des athlètes autant prisé·e·s que discriminé·e·s (1992-2004)

Bien que les athlètes kényan·e·s soient courtisé·e·s par les organisateurs de courses sur route européennes, l'accès à ce marché demeure fastidieux, notamment à cause des difficultés au Kenya de s'engager dans une carrière sportive avec un faible capital économique, culturel et plus rarement social⁴ (Bourdieu et Passeron, 1987), mais aussi du contrôle exercé par la fédération kényane sur les athlètes désirant sortir du pays (Thomas et al., 2020). Les filières sportives familiales ou amicales empruntées par les coureur·rs·ses marocain·e·s dans les années 1980-1990 (Schotté, 2012) étant difficilement accessibles aux athlètes kényan·e·s à la même époque, ces dernier·e·s dépendent des agents sportifs qui deviennent des intermédiaires incontournables dans une carrière, autant pour avancer les frais, organiser le voyage et procurer des opportunités de compétitions, que pour satisfaire les formalités administratives. L'investissement progressif des agents sportifs français a ainsi pour effet de généraliser la présence des athlètes kényan·e·s sur les courses hexagonales, une situation amenant des inégalités de traitement entre athlètes français·e·s et kényan·e·s.

Pionnier parmi les agents sportifs supervisant la venue des athlètes kényan·e·s sur le territoire français, Gwenaël Vigot est au départ organisateur d'une course sur route à Brest à laquelle participent des athlètes kényan·e·s par l'intermédiaire d'agents sportifs belges ou britanniques. Comme les trois autres agents interrogés, c'est en échangeant avec des athlètes désireux·ses de courir en France qu'il décide de se lancer dans l'activité d'agent sportif en 1992, privilégiant le management d'athlètes prisé·e·s des organisateurs dans une période faste pour le marché professionnel des courses sur route :

Je me suis lié d'amitié avec un athlète [kényan] et puis il m'a demandé si il pouvait être hébergé en France plutôt qu'en Angleterre parce que le circuit était plus rémunérateur et puis ça a commencé comme ça avec un athlète, j'en ai pris deux et puis je suis allé au Kenya une dizaine de fois et puis euh... J'ai fait venir comme ça jusqu'à... Le plus que j'ai dû avoir ensemble sur le secteur ici ça devait être 25 athlètes qui étaient hébergés ici sur un centre que je louais et puis je dispatchais les athlètes sur différentes courses tous les week-end dans toute la France mais il y avait tellement de courses et tellement d'argent sur les courses qu'il n'y avait aucun souci et puis à l'époque les organisateurs avaient pas vu... Enfin il y avait pas de Kényans sur le circuit. C'était euh... Tout le monde commençait à parler des athlètes kényans qui étaient champions du monde de cross, qui étaient champions olympiques, donc ouais tout le monde était demandeur et était prêt à payer même pour les faire venir.

Les organisateurs, comme les agents sportifs, trouvent parmi les athlètes kényan·e·s une main d'œuvre performante, peu onéreuse, parfois idéalisée selon une dimension racialisée⁵ (Bale, 2001), susceptible d'apporter un niveau de performance élevé pour accroître la renommée de leur épreuve. Ces athlètes remportent ainsi de nombreuses courses au sein d'un marché français des courses sur route stratifié tant sportivement qu'économiquement. Ce marché est en effet composé de quelques courses de niveau international proposant diverses

primes avantageuses où se présentent les meilleures athlètes mondiaux·ales, à l'image de la corrida d'Heillecourt remportée par les champion·ne·s du monde de cross Paul Tergat et Edith Masai, et de courses de niveau national, voire régional, moins dotées, dominées par « la sous-couche du Kenya, ceux qui ne brilleront jamais sur les pistes du monde » (Bertrand, 1999)⁶. Outre un montant des primes de classement plus élevée attirant davantage de coureur·se·s, les organisateurs de courses de niveau international proposent des primes de notoriété et prennent en charge les frais de transport et d'hébergement des champion·ne·s mondiaux·ales en fonction de leur « valeur » qui se fonde sur leur palmarès et l'attention que leur portent les médias et le public (Schotté, 2022). Il y a donc de fortes inégalités sur les opportunités proposées, les prises en charge et les rémunérations proposées entre ces champion·ne·s et les athlètes de second rang qui évoluent sur les courses locales. Malgré leur popularité et un niveau sportif équivalent, voire supérieur ces athlètes de second rang, qui constituent la plupart des Kényan·e·s évoluant sur ce marché, ne bénéficient pas de primes de notoriété à la hauteur de celles proposées aux meilleur·e·s Français·e·s, comme le confirment les propos de Jean Gilbert, organisateur du marathon des Hauts-de-Seine en 1992 :

Un athlète est un athlète, quelle que soit sa nationalité. Je ne vois pas pourquoi on payerait un coureur français plus cher que quatre étrangers qui le valent. De plus, le contexte a tellement changé : avant, il fallait passer par le canal des fédérations ; aujourd'hui il y a des managers, de multiples sources d'information et donc d'invitations (Pétiard, 1992).

Au cœur d'un marché au cœur duquel ils/elles constituent une offre de travail prisée des organisateurs, rendue facilement accessible par les agents sportifs, les athlètes kényan·e·s sont représenté·e·s sur de nombreuses courses hexagonales qu'ils dominent parfois outrageusement, à l'image des 15 km du Puy, rebaptisé « Nairobi en Velay » dans la revue *VO² Magazine* (Riché, 1994). Leur domination fait ainsi de l'ombre aux meilleur·e·s Français·e·s (tableau 1). Comme

dans le circuit des meetings professionnels, l'hégémonie africaine entraîne une démobilisation des athlètes français·e·s, comme l'observe Jean-François Pontier, référent des équipes de France de course de fond à la FFA :

Il y a beaucoup d'athlètes qui sont découragés, parce que... Donc ils vont pas sur certaines courses parce qu'il y a trop de Kényans, et puis ils montent pas sur marathon parce que... Le marathon en France c'est impossible de gagner sa vie, quasiment impossible. Le gars il va faire 2h10 au marathon de Paris, il fait dixième de la course et il gagne zéro, et il fait 2h10. Donc bon, euh....

Président de la FFA de 2001 à 2016, Bernard Amsalem (2019) perçoit également cette situation comme un écueil :

Quand vous voyez arriver à l'arrivée d'une course dix athlètes kényans qui se suivent et le premier Français, qui est en équipe de France, il est onzième ou douzième, vous vous dites euh... C'est pas bien, c'est pas normal. Les courses qui sont organisées en France c'est aussi pour valoriser les meilleurs athlètes français c'est pas simplement pour... Alors il est pas interdit d'inviter des étrangers hein, je dis pas ça, mais à un moment donné ça posait problème par rapport aux Français.

Ce constat est également partagé par certains journalistes dans la presse spécialisée, Jacques Chanéac regrettant dans la revue fédérale « l'extrême discrétion des coureurs français [au marathon de Paris 1994] dont on chercha continuellement la trace et des nouvelles durant les trois heures de retransmission en direct sur France 3 » (Chanéac, 1994). D'autres journalistes expriment une rancœur en utilisant un registre discursif dépréciatif à l'égard des athlètes kényan·e·s qu'ils assimilent à des « chasseurs de primes » (Riché, 1994) qui « pullulent » en tête des courses (Baudrier, 2000).

	Épreuves	Nombre d'athlètes kényan·e·s	Classement du premier Français
Niveau international	Corrida de l'Est républicain (Heillecourt)	32	19 ^{ème} *
	20km de Paris	23	24 ^{ème}
	Humarathon (Evry sur Seine)	19	16 ^{ème} *
	Voie royale (Saint-Denis)	12	11 ^{ème}
	Marathon de Reims	15	16 ^{ème}
	Semi-marathon de Reims	11	14 ^{ème}
	20km Marseille-Cassis	12	15 ^{ème}
	Marvejols-Mende	10	8 ^{ème} *
Niveau national	15km du Puy en Velay	18	17 ^{ème}
	Semi-marathon Saint-Pol - Morlaix	29	7 ^{ème} *
	20km de Maroilles	15	10 ^{ème}
	Semi-marathon d'Oloron Sainte- Marie	15	16 ^{ème}
	10km de Melun	16	18 ^{ème}
	10km de Tours	13	10 ^{ème} *
	10km de Montereau	13	18 ^{ème}
	Semi-marathon de Niort	11	12 ^{ème}
Niveau régional	Semi-marathon de Boulogne Billancourt	13	13 ^{ème}
	10km la Provence (Marseille)	7	8 ^{ème} *
	10km de Roanne	14	12 ^{ème} *
	Semi-marathon d'Epinay sur Seine	11	14 ^{ème}
	Semi-marathon de Trith	18	18 ^{ème}
	Semi-marathon de Friville- Escarbotin	19	29 ^{ème}
	Semi-marathon de Châlon en Champagne	8	8 ^{ème}

Tableau 1

Nombre d'athlètes kényan·e·s et classement du premier athlète français dans quelques courses françaises de niveaux international, national et régional en 2005 (source : base de résultats de la FFA).

*Athlète en équipe de France

Face à une domination kényane provoquant un désintérêt des athlètes français·e·s pour les classiques hexagonales, les organisateurs de courses prennent des décisions résilientes. Ces derniers adoptent des stratégies visant à préserver la participation des athlètes nationales·aux ou locales·aux par la mise en place de classements alternatifs dont sont exclu·e·s les athlètes étranger·e·s. De tels règlements permettent d'attribuer des récompenses à des athlètes français·e·s qui ne parviennent pas à obtenir de primes du classement général afin de les inciter

à participer malgré la domination des athlètes africain·e·s. Le marathon de Reims dont le système de rétribution, prévoit une grille de primes réservée aux athlètes français·e·s, est pointé du doigt par le tribunal administratif dès 1999 (« Discrimination », 1999). Malgré de telles critiques et comme nombre d'autres épreuves, la grille des primes établie par l'organisation de Marvejols-Mende deux décennies plus tard propose toujours en plus des primes du classement général, réparties entre les 25 premier·e·s concurrent·e·s selon des sommes allant de 4000 à 320 euros, des primes pour les six meilleur·e·s français·e·s allant de 800 à 1000 euros. La course va même jusqu'à proposer une grille supplémentaire de 1500 euros à destination des cinq premier·e·s athlètes lozérien·ne·s. D'autres manifestations à l'image des 15km internationaux du Puy-en-Velay, parfois de niveau régional comme les 10km Tout Roanne court, proposent des grilles de récompenses réservées aux athlètes locaux·ux, licencié·e·s dans le département ou la région où se déroule la course. Organisateur du semi-marathon Saint-Pol-Morlaix, François le Disses recherche un équilibre de participation entre les athlètes est-africain·e·s qu'il admire et dont il me confie ne pas pouvoir se passer pour que son épreuve conserve un niveau sportif élevé, et les coureur·se·s régionaux·ales qu'il souhaite, au même titre que les partenaires publics de la course, accueillir :

A moi de me démener, voilà, c'est tout. Et donc mon discours est très simple [envers les coureurs régionaux] : hein les gars... Oui ils sont là [les athlètes kényans] mais ils sont comme vous, vous êtes sur la même ligne de départ et ils vont plus vite, bon... Euh... J'y suis pour rien. Par contre, je pense à vous, j'ai créé des grilles de primes pour les coureurs bretons et cette année... Tiens... Exclusivité française ! Tu as le scoop. Pour motiver toujours les coureurs bretons par rapport à ça, parce qu'effectivement ils ont besoin... J'ai créé des primes intermédiaires. C'est-à-dire... Tu as fait ma course... A la sortie de la côte de Penzé, la côte tu sais... elle est grande, elle est énorme, elle est à dix bornes. Là, les trois premiers

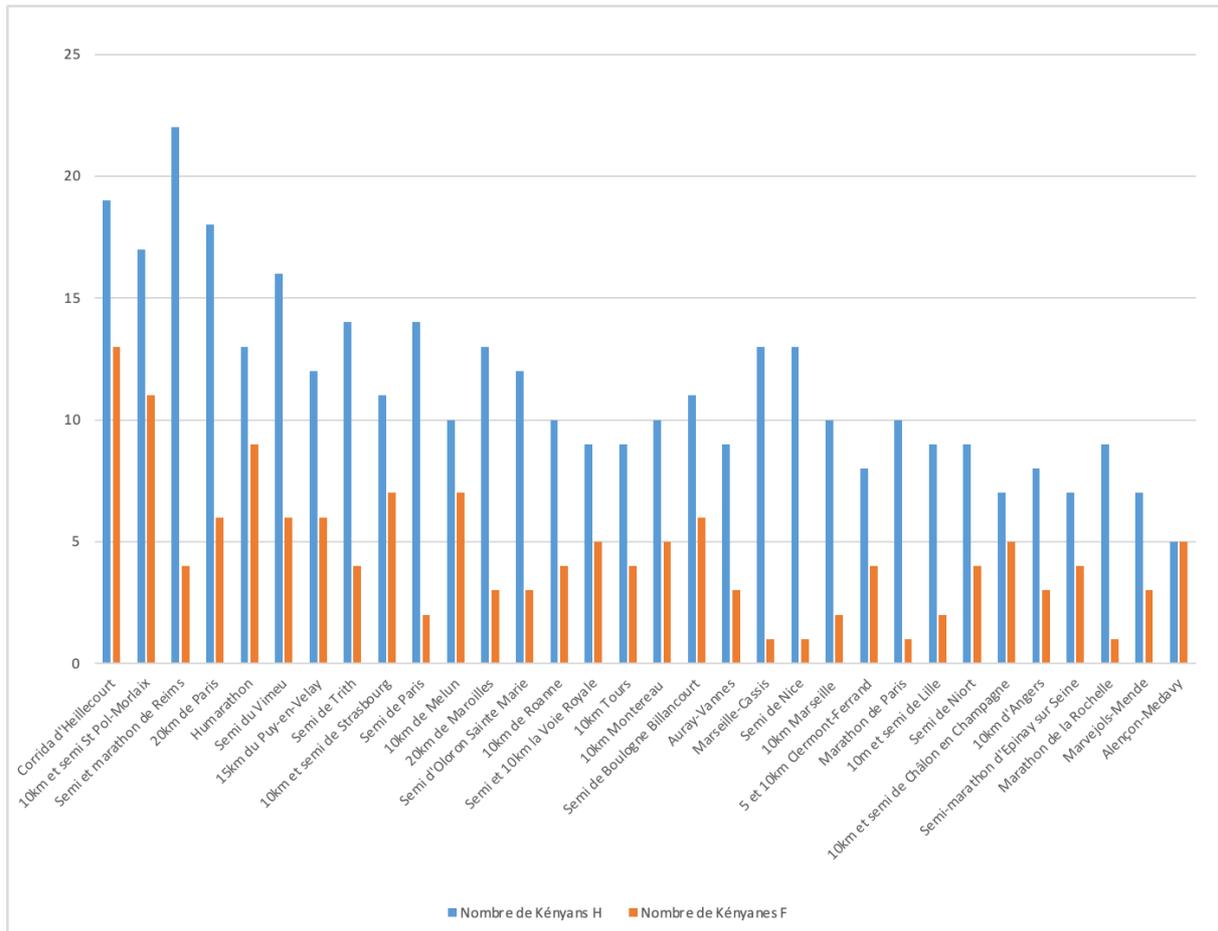
hommes, femmes seront primés, régionaux. A mi-parcours ils vont prendre euh... Le premier je crois que c'est trois cents ou quatre cents, le deuxième moins... Ah oui oui oui !

De telles décisions ne sont pas sans poser des questions éthiques, puisqu'il est possible qu'un·e athlète français·e soit mieux doté·e qu'un·e concurrent·e étranger·e l'ayant précédé·e. Justifiées par leurs vertus mobilisatrices, de telles mesures mettent finalement profondément à mal l'image d'Épinal d'égalité et de méritocratie associée au sport à laquelle les organisateurs interrogés me confient pourtant être attachés (Duret, 2008 : 29).

Ne semblant pas s'opposer à ces stratégies assimilées à des innovations par éviction (Thomas et al., 2022), la FFA lance de son côté en 2000 une coupe de France des courses sur route sous la forme d'un circuit intégrant des épreuves labélisées dont le classement final donne lieu à l'attribution de primes réservées aux coureur·se·s français·e·s licencié·e·s (FFA, 2010). La mise en œuvre cinq ans plus tard du même dispositif pour le cross-country révèle une position ambivalente des acteurs fédéraux face la discrimination : lorsque le directeur technique national, Richard Descoux, s'inquiète de « la présence de nombreux kényans qui pourrait faire capoter le projet », Alain Spira, membre de la commission nationale des organisateurs, lui répond non sans sophisme qu'un document précisera « qu'il ne doit pas y avoir de discrimination mais un avantage pour les Français » (FFA, 2005).

Les inégalités concernant l'accès aux primes sont d'autant plus importantes pour les athlètes kényanes, qui, en plus d'être exclues des récompenses réservées aux athlètes locales ou nationales, subissent « un sexisme généralisé » (Bertrand, 1990). S'appuyant sur une enquête menée en 1990 sur les courses sur route françaises, Gilles Bertrand constate que « seules quelques épreuves garantissent des primes de même montant » pour les hommes et les femmes. Certaines courses rétribuent également davantage de concurrents masculins, à l'image

du marathon des Hauts de Seine à Paris qui récompense 50 hommes et moitié moins de femmes (Pétiard, 1992). La répartition des athlètes kényan·e·s en fonction du sexe montre également que les hommes bénéficient de plus d'opportunités que leurs compatriotes féminines puisque les organisateurs invitent davantage les premiers sur leurs épreuves (cf. graphique 1).



Graphique 1

Nombre d'athlètes kényan·e·s dans les courses françaises accueillant le plus d'athlètes kényan·e·s en 2005 (sources: ARRS, FFA).

Preuve que « s'il est indéniable que l'espace sportif s'internationalise, [...] le cadre national reste structurant dans son fonctionnement » (Schotté, 2008 : 108), les Kényan·e·s se trouvent en position subalterne au sein de l'organisation de l'espace sportif dont ils/elles dominent pourtant les classements. Ces athlètes subissent une discrimination de fait, justifiée par la discrimination de droit qui incombe à leur situation d'immigrés (Sayad, 2006). Les

organisateur·s ne peuvent toutefois se permettre de favoriser les athlète·s locaux·es au point de renoncer aux athlète·s kényan·e·s, ces derniers représentant la meilleure garantie pour leur épreuve d'atteindre un niveau de performance suffisamment élevé pour attirer les médias spécialisés ou justifier d'un niveau de label intéressant. Si les organisateurs sont dépendants de ces athlètes, cette dépendance est néanmoins réciproque, l'accès au marché des courses européennes constituant pour les athlètes kényan·e·s la meilleure voie vers une carrière professionnelle, vecteur d'ascension sociale, y compris lorsque le marché se précarise.

3. Des athlètes moins valorisé·e·s, une précarité plus prégnante (2005-2019)

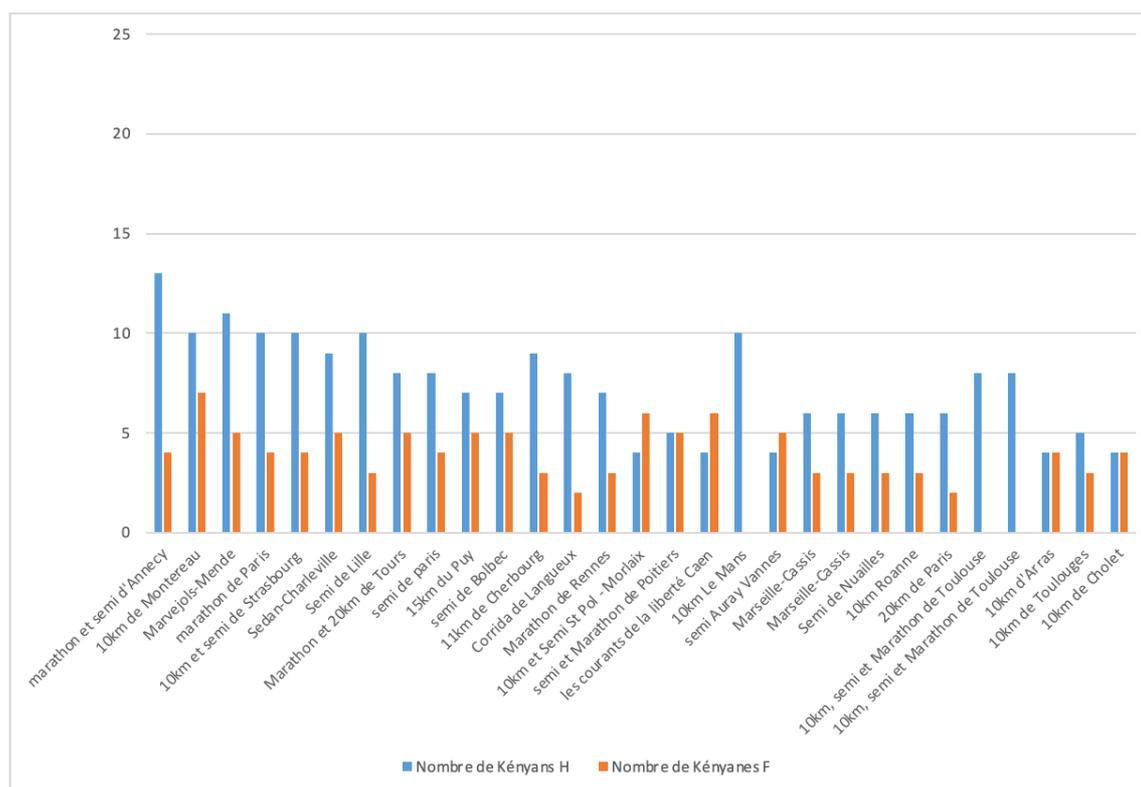
Après une période faste sur le marché des courses sur route françaises qui leur offre de nombreuses invitations sur des épreuves bien dotées, les athlètes kényan·e·s deviennent moins valorisé·e·s à compter du milieu des années 2000, tant financièrement qu'au niveau des opportunités proposées. Moins propice à la conduite d'une carrière professionnelle, ce marché n'est pas pour autant délaissé par des athlètes qui doivent composer avec une précarité plus prégnante.

Largement sollicité·e·s par les organisateurs et convoité·e·s par des agents sportifs de plus en plus nombreux dans les années 1990 et au début des années 2000, les athlètes kényan·e·s se font plus rares sur les courses françaises à partir du milieu des années 2000 (cf. tableau 2). Cette baisse de participation s'explique d'abord par une conjoncture économique moins favorable engendrant une baisse des ressources financières dont peuvent bénéficier les athlètes. S'il relève que 30% des courses sur route distribuent des primes en 1990, Gilles Bertrand observe que ce taux chute à 6% en 2016 et que les montants des primes sont drastiquement réduits (Bertrand, 2016). A cela s'ajoute également une diminution des prises en charges des organisateurs permettant aux athlètes de limiter leurs frais, une situation qui excède Yannick Perroteau, agent

sportif depuis 2002, qui ressent une précarisation de son activité, elle aussi soumise à la concurrence avec d'autres agents et aux inégalités qui en découlent (Frenkiel, 2014) :

Quand on voit la moindre course à 300 euros il y a deux ou trois Kenyans c'est... Alors ça c'est une honte et pour moi les vrais négriers ce ne sont pas les managers, parce que nous on investit notre argent et on prend des risques, ce sont les organisateurs, qui eux ne prennent aucun risque. Quel est le risque d'un organisateur de mettre une grille de prime à 300 ou 400 euros et de dire... Bah dire aux Kényans : bah si vous voulez venir vous venez hein, je vous offre le dossard. L'hébergement ? Bah non vous rigolez ; les frais de déplacement ? Bah non vous rigolez. Qu'est-ce que font les mecs ? En fait ils dorment dans leur bagnole, ça c'est... On vous l'a déjà dit ça ou pas ? Il y en a qui dorment dans les bagnoles et il y a des managers... Il y en a un euh... Enfin manager, il est pas manager puisqu'il est bénévole ce monsieur. Il a une petite écurie de Kényans, il en a fait dormir dans sa bagnole !

Comme l'observe l'agent francilien, la précarisation du marché évoquée associée à une perception emprise d'altérité de l' « athlète africain·e » autorisant toute les dérives (Mudimbe, 2021), conduit à des situations de traitement indigne (Jolly, 2006) malgré la réglementation de la FFA sommant les organisateurs de ne travailler qu'avec des agents agréés (FFA, 2013).



Graphique 2

Nombre d'athlètes kényan·e·s dans les courses françaises accueillant le plus d'athlètes kényan·e·s en 2017 (sources: ARRS, FFA).

Cette carence économique n'impacte pas significativement l'offre de travail constituée par les athlètes kényan·e·s, les organisateurs continuant de recevoir de nombreuses demandes de participation⁷. Ce sont en revanche ces derniers qui fixent des quotas d'invitations donnant lieu à une prise en charge de frais d'inscription, de déplacements, d'hébergement, de restauration et plus rarement à une prime de notoriété. Si la diminution du nombre d'athlètes kényan·e·s invité·e·s est parfois justifiée par un argument financier par les organisateurs, leur domination devenue commune sur les épreuves français·e·s conduit Jean-Claude Moullins à limiter leur participation sur son épreuve : « Je les prends pas tous, parce qu'il y aurait 50 Kényans et 49 Kényans devant quoi. Et ça me tue la course ça ». Gage de plus-value au niveau sportif dans les années 1990, parfois également d'exotisme, la nationalité des athlètes kényan·e·s devient un frein à leur évolution sur certaines épreuves dans la décennie suivante. Cette perspective de

limitation de la participation des athlètes kényan·e·s aux courses sur route transparaît dès la période précédente concernant le cross-country. Dans la revue *VO² Magazine*, Odile Baudrier évoque en 1992 une « polémique qui assaillit le milieu européen » qui se pose la question de « limiter ou non le nombre de coureurs kényans au départ des cross » (Baudrier, 1992). Cette réflexion visant à préserver la motivation des athlètes du vieux continent rejoint la logique des discriminations précédemment évoquées dans l'attribution des primes. Sans être exclu·e·s des épreuves sur route, les athlètes non invité·e·s peuvent alors s'inscrire comme n'importe quel participant·e sans bénéficier des facilités que confère le statut d'invité, mais cela revient à engager des frais supplémentaire dont le remboursement est soumis à l'obtention d'une prime suffisamment élevée conditionnée par une performance de haut niveau. Gwenaël Vigot corrobore l'idée selon laquelle la limitation du nombre d'athlètes africain·e·s par les organisateurs va dans le sens d'une préservation du spectacle en y incluant une dimension racialisante. Il voit dans la présence massive de ces athlètes sur les courses un risque de désintérêt du public français pour des athlètes auquel·le·s il peine à s'identifier :

Moi je voyais des courses euh... 20km de Paris je crois que une année... Putain une année c'était euh... 98-99 peut être, ouais ça fait vingt ans quoi, il y avait peut-être les 25 premiers c'étaient des athlètes africains : Kenya, Éthiopie euh... Ce qui fait que le premier non Africain, ça devait être un Russe, bah il était beaucoup plus applaudi que les premiers, ah ouais, ouais... [...] Trop d'Africains sur les courses ça a tué le marché ouais. Parce que pour les spectateurs euh... ils vont reconnaître un... J'allais dire un Dominique Chauvelier euh... un truc comme ça, ils vont le reconnaître physiquement. Un Africain ils vont pas le reconnaître [...] Dans les spectateurs tu entendais : mais de toute façon les Africains ils se ressemblent tous quoi, ils sont tous noirs et ils ont les cheveux crépus donc euh...

Du point de vue de Gwenaël Vigot, l'enjeu, concernant le public, dépasse celui d'une simple préférence nationale ou locale mise en avant par les discriminations observées précédemment

concernant les grilles de primes, mais rejoint plutôt la « rationalité » adoptée par les propriétaires américains d'équipes de baseball des années 1960-1970. Ces derniers s'attachent à ne pas dépasser une certaine proportion de joueurs noirs dans leur équipe, au-delà de ce que les supporters blancs estiment être une limite raisonnable, afin de préserver la fréquentation des stades (Coakley, 2006 : 92). Si le spectacle d'athlètes kényan·e·s réalisant des performances de haut niveau enthousiasme le public, l'hégémonie africaine n'est acceptée que dans la mesure où elle ne bouleverse pas démesurément la perception de la réussite sportive d'une population, élément constitutif de son identité nationale incluant une dimension socio-raciale suscitant la fascination autant que le rejet (Carrington, 2010). Se fondant sur les stéréotypes racistes véhiculés par la presse sportive, la limitation des concurrent·e·s kényan·e·s sur la base de la couleur de peau acquiert d'autant plus de légitimité aux yeux du public que leur domination, associée à un avantage génétique, apparaît comme injuste (Bale et Sang, 1996).

Conclusion

Cultivant le paradoxe, le marché des courses sur route françaises se construit dans les années 1970 en opposition au modèle fédéral qui rejette à la fois la quête d'hédonisme et l'escalade vers le professionnalisme qu'il induit. Il se caractérise de nouveau par son ambivalence dès les années 1990 en constituant un marché professionnel lucratif pour les coureur·se·s kényan·e·s professionnel·le·s qui choisissent de l'investir, y compris des athlètes de second rang, tout en étant le théâtre de différences de traitement concernant les invitations proposées et les récompenses attribuées. Positive pour les Kényan·e·s lorsque les organisateurs leur ouvrent massivement les portes de leurs épreuves après avoir privilégié des ressortissants d'autres pays, la discrimination devient subie dès lors que la rémunération des athlètes se fonde sur la nationalité et non plus seulement sur la performance ou que le degré de diversité des épreuves est contraint par le cadre national. Pour autant, la discrimination apparaît comme une

étape presque incontournable pour les athlètes kényan·e·s soucieux·ses d'améliorer leur ordinaire, car évidemment, ramenées au coût de la vie au Kenya, ces primes, certes inférieures à celles obtenues par des athlètes locaux·ux ou nationales·ux parfois moins performant·e·s, sont tout de même importantes.

Bouleversant la recherche d'égalité souvent associée au champ sportif (Guttmann, 1978 ; Darbon, 2014), ces discriminations sont d'autant plus prégnantes lorsqu'elles se cumulent. Si des cas de sexisme ont été pointés précédemment, impactant les modalités de recrutement et de récompense des athlètes kényanes, la différenciation des athlètes selon leur niveau sportif mérite également d'être interrogée sous l'angle de la discrimination, ce facteur bouleversant également la recherche d'égalité dans le champ sportif en influençant directement la capacité d'action dont ils/elles disposent pour répondre aux situations de vulnérabilité auxquelles ils/elles sont confronté·e·s.

¹ Parmi les 50 courses ayant le label Gold de la fédération internationale d'athlétisme en 2019, les athlètes est-africain·e·s sont représenté·e·s sur les podiums de 98% des courses masculines et 96% des courses féminines. Parmi ces athlètes, les Kényan·e·s sont représenté·e·s sur les podiums de 79% des courses masculines et 62,5% des courses féminines, contre respectivement 67% et 77% pour les Ethiopien·ne·s.

² En 1998, les trois athlètes qui remportent les 6 meetings de la première saison de la *Golden League* dans leur spécialité se partagent un million de dollars, auxquels il convient d'ajouter les primes remportées à l'issue de chaque épreuve (IAAF, 2017). A titre comparatif, Pierre Maury, agent sportif de Francis Kemboï, me confie qu'en 2000 l'athlète remporte 25000 francs (environ 4500 dollars) de gains cumulés sur les compétitions enchaînées quasiment chaque week-end pendant ses deux séjours en France de trois mois. Cet écart de revenus est d'autant plus important que les vainqueur·e·s de la *Golden League* se voient systématiquement prendre en charge leur transport depuis leur lieu d'entraînement et leur hébergement sur le lieu de la compétition tandis que Francis Kemboï n'a pas systématiquement ces avantages et se voit déduire les frais engagés de la somme accumulée.

³ Pour donner un ordre de grandeur, lors d'une enquête via questionnaire menée sur les courses sur route françaises pour la rédaction du *Carnet du Bipède*, Gilles Bertrand affirme qu'« en 1991, 30% des 4000 courses françaises seront dotées de primes en espèces » soit environ 1200 épreuves (Bertrand, 1990).

⁴ La plupart des athlètes interrogé·e·s sont issu·e·s de milieux modestes, avec peu de ressources économiques, une méconnaissance de la culture européenne et aucun réseau social disponible en Europe. Le milieu dans lequel ils évoluent à Iten, petite ville rassemblant des centaines d'athlètes parmi lequel·le·s de nombreux·ses champion·ne·s, leur permettent cependant d'avoir accès à des opportunités. C'est ainsi par l'intermédiaire de connaissances que Josephat Kirpono Rotich, Isaiah Kosgei et F. Kiptoo se sont lancés dans une carrière d'athlète et ont rencontré leur premier agent.

⁵ A titre d'exemple, un agent sportif attend davantage des athlètes africains lorsqu'il m'explique avoir renvoyé un athlète au Kenya plus tôt que prévu : « Quand le mec, première course, il finit euh... Il fait 1h07, il finit juste derrière le premier blanc, que la deuxième course il doit faire 1h06 ou 1h06'30 et qu'il est juste devant le premier blanc, c'est le dernier Africain, mais largement derrière, que les autres font 1h02-1h03, c'est pas la peine de le garder ».

⁶ Pour illustrer cette hétérogénéité en terme économique, Gilles Bertrand (1990) relève que des courses internationales comme le marathon de Paris et la corrida d'Heillecourt remettent respectivement 150000 et

76000 francs (environ 38000 et 19200 euros) pour les vainqueurs hommes et 90000 et 48000 francs (environ 22800 et 12160 euros) pour les vainqueures femmes, tandis que les courses de niveau régional remettent environ 2000 à 3000 francs (500 à 800 euros).

⁷ En 2005, 274 athlètes kényan·e·s (212H/62F) sont classé·e·s dans les courses labélisé·e·s par la FFA contre 217 (160H/57F) en 2017 (source : athle.fr).

Bibliographie :

Amossy, R. & Herschberg Pierrot, A. (2016). *Stéréotypes et clichés, langue discours, société*.

Paris : Armand Colin.

Bale, J. & Sang, J. (1996). *Kenyan Running. Movement, Culture, Geography and Global Change*. London: Clas.

Bale, J. (2001). Nyandika Maiyoro and Kipchoge Keino: Transgression, colonial rhetoric and the postcolonial athlete. *Sport stars: The cultural politics of sporting celebrity*, 152-60.

Baudrier, O. (1992, avril). Le déclic de l'équipe. *VO² magazine*, 35, 52-56.

Baudrier, O. (2000, avril). Le semi-marathon de Paris. La fête pour tous. *VO² magazine*, 116, 33-36.

Bertrand, G. (1990, décembre). Contrôle fiscal. *VO² magazine*, 20, 11-14.

Bertrand, G. (1999, mars). Les joggers de Michel et de Charly. *VO² magazine*, 105, 58-59.

Bertrand, G. (2016, 28 mai). 500000 euros de primes pour le marathon français. *Spe15.fr*.

<https://www.spe15.fr/500-000-euros-de-primes-sur-le-marathon-francais/>

Bessy, O. (2022). *Courir de 1968 à nos jours. Tome 1 : courir sans entrave*. Morlaàs : Cairn.

Blin, É. (2012). Sport et événement festif. La ville à l'heure des marathons et des semi-

marathons. *Annales de géographie*, 3, 266-286.

Bourdieu, P., & Passeron, J. C. (1970). *La reproduction éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris : éditions de Minuit.

Carrington, B. (2010). *Race, sport and politics: The sporting black diaspora*. London: Sage.

Coakley, J. (2006). Sport, questions «raciales» et «ethnicité». Dans F. Ohl (dir.), *Sociologie du sport: perspectives internationales et mondialisation* (pp. 89-103), Paris : Presses universitaires de France.

Chanéac, J. (1994, mai-juin). Marathon de Paris, championnats de France : Rémond, Tanigawa et 18000 autres. *Athlétisme*, 371, 11.

Darbon, S. (2014). *Les fondements du système sportif: Essai d'anthropologie historique*. Paris : L'Harmattan.

Defrance, J. (2011). *Sociologie du sport*. Paris : La Découverte.

Discrimination. (1999, mars). *VO² magazine*, 105, 4.

Duret, P. (2008). *Sociologie du sport*. Paris : Que sais-je ?.

Fédération française d'athlétisme (FFA). (2000, 19 février). Bureau fédéral, 12.

FFA. (2005, 9 avril). Comité directeur, 9.

FFA. (2013, 13 février). Commission des agents sportifs, 4.

Fleuriel, S., & Schotté, M. (2008). Sportifs en danger. La condition des travailleurs sportifs. Bellecombes-en-Bauges : éditions du Croquant.

Fleuriel, S., & Schotté, M. (2016). Dépasser l'alternative amateurs/professionnels.

Programme pour une histoire sociale des sportifs au travail. *Le mouvement social*, 254(1), 3-12.

Frenkiel, S. (2014). *Une histoire des agents sportifs en France: les imprésarios du football (1979-2014)*. Neuchâtel: CIES.

Gasparini, W. (2010). Immigration et discrimination dans le sport. *Regards sociologiques*, 39, 85-91.

Gaudin, B. (2022). *Coureurs de fond est-africains: Comment expliquer leurs compétences sportives ?*. Paris, L'Harmattan.

Guttman, A. (1978). *From Ritual to Record. The Nature of Modern Sport*. New-York, Columbia University Press.

Hamilton, B. H. (1997). Racial discrimination and professional basketball salaries in the 1990s. *Applied Economics*, 29(3), 287-296.

Héas, S., Ferez, S., Robène, L., & Bodin, D. (2009). Les discriminations sportives à la loupe: les problèmes d'accès comme limites invisibles. *Migration Société*, (6), 71-92.

IAAF. (1980, 21-22 juillet). Minutes of the 32nd IAAF Congress, Moscow, USSR, 14.

IAAF. (2017). *IAAF Statistic Handbook*, 424

Jolly, P. (2006, 30 janvier). Un manager français accusé d'avoir maltraité quinze athlètes kényans. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/sport/article/2006/01/30/un-manager-francais-accuse-d-avoir-maltraite-quinze-athletes-kenyans_735960_3242.html

Kahn, L. M., & Sherer, P.D. (1988). Racial Differences in Professional Basketball Players' Compensation. *Journal of Labor Economics*, 6(1), 40-61.

Krieger, J., & Henning, A. (2020). Who Governs a Movement? The IAAF and Road-Running—Historical and Contemporary Considerations. *Journal of Sport History*, 47(1), 59-75.

Lacroix, E. (2007). Spriridon (1972-1989) : une revue humaniste, un mouvement partisan. Dans E. Combeau-Mari (dir.), *Sport et presse en France : XIX^{ème} – XX^{ème} siècle* (pp. 407-424). Paris : Publieur.

- Lemaître, P. (2006). Stratégies des organisateurs de courses sur route : vers la construction d'une modélisation. Etude de cas du marathon du Médoc et de la Corrida se Houilles. Dans A. Roger (dir.), *Regards croisés sur l'athlétisme* (pp. 383-391). Montpellier, AFRAPS.
- Lochak, D. (2004). La notion de discrimination. *Confluences méditerranée*, 1, 13-23.
- Merle, I. (1999). Des archives à l'entretien et retour: une enquête en Nouvelle-Calédonie. *Genèses*, 116-131.
- Messner, M. (2002), *Taking the Field: Women, Men, and Sports*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Mogull, R. G. (1974). Racial Discrimination in Professional Basketball. *The American Economist*, 18(1), 11–15.
- Mudimbe, V. (2021). *L'invention de l'Afrique. Gnose, philosophie et ordre de la connaissance*. Paris : Présence africaine.
- Njororai, W. W. S. (2016). Women athletes emerging from the shadow of men in Kenya: evidence from the Commonwealth, Olympic and World Athletics Championships. *Sport in Society*, 19(7), 1066-1082.
- Pétiard, C. (1992, juin). La parole à la Défense. *VO² magazine* , 37, 40-41.

Réa, A., & Tripier, M. (2008). *Sociologie de l'immigration*. Paris : la Découverte.

Règlement général de la FFA. (1969, mars). *Athlétisme*, 164, 11.

Riché, D. (1994, juin). 15km du Puy : c'était Nairobi en Velay. *VO² Magazine*, 58, 48.

Sacco, F., & Gremion, G. (2001). Le mythe de l'“avantage génétique” des sportifs africains. *Schweizerische Zeitschrift für Sportmedizin und Sporttraumatologie*, 49(4), 149-152.

Saltin, B., Larsen, H., Terrados, N., Bangsbo, J., Bak, T., Kim, C. K., Svedenhag, J. & Rolf, C. J. (1995). Aerobic exercise capacity at sea level and at altitude in Kenyan boys, junior and senior runners compared with Scandinavian runners. *Scandinavian journal of medicine & science in sports*, 5(4), 209-221.

Saltin, B., Kim, C. K., Terrados, N., Larsen, H., Svedenhag, J., & Rolf, C. J. (1995). Morphology, enzyme activities and buffer capacity in leg muscles of Kenyan and Scandinavian runners. *Scandinavian journal of medicine & science in sports*, 5(4), 222-230.

Sayad, A. (2006). *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Tome 1 : L'illusion du provisoire. Bruxelles. Paris : Raisons d'agir.

Scheerder, J., Breedveld, K., & Borgers, J. (dir.). (2015). *Running across Europe: the rise and size of one of the largest sport markets*. London: Springer.

Schotté, M. (2005). La condition de coureur immigré. *Plein droit*, 65-66, 45-49.

Schotté, M. (2008). Les migrations athlétiques comme révélateur de l'ancrage national du sport. Les coureurs africains dans l'athlétisme européen. *Sociétés contemporaines*, 1, 101-123.

Schotté, M. (2012). *La construction du « talent »*. *Sociologie de la domination des coureurs marocains*. Paris : Raison d'agir.

Schotté, M. (2022). *La valeur du footballeur. Socio-histoire d'une production collective*. Paris : CNRS.

Thomas, C., Charroin, P., & Soule, B. (2020). Les relations franco-kényanes dans les courses de fond: Un processus postcolonial singulier (1960–2019). *Stadion*, 44(1), 204-225.

Thomas, C. (2021). Un processus postcolonial: la genèse de la domination kényane dans les courses de fond vue par la presse sportive spécialisée française. *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo*, 10(2), 138-151.

Thomas, C., Charroin, P., & Soulé, B. (2021). De la curiosité à l'évitement: l'adaptation des instances françaises de l'athlétisme face à la domination du Kenya en course de fond. *Sciences sociales et sport*, 1, 87-112.

Thomas, C., Soulé, B., & Charroin, P. (2022). The Ambivalence of an Innovation: The

Creation and Development of the European Cross Country Championships. *The International Journal of the History of Sport*, 39(10), 1153-1177.

Thomas, C. (2023). Courses sur route. Dans B. Fleury, M. Lecolle, & J. Walter (dir.), *Le Publictionnaire*. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics [en ligne].

Yonnet, P. (1982). Joggers et marathoniens: Demain, les survivants?. *Le débat*, 2, 77-95

Annexe A : Liste des entretiens semi-directifs classés selon la fonction occupée par les acteurs.

Prénom Nom	Date	Durée	Lieu	Fonction dans l'athlétisme
Paul Chepkuto	20 août 2018	1h14'	Maison de location à Iten	Athlète de niveau intermédiaire en quête de visa pour l'Europe
F. Kiptoo*	21 août 2018	1h02'	Domicile de F. Kiptoo, Iten.	Athlète d'élite (pas en équipe nationale)
Isaiah Kosgei	22 août 2018	1h10	Domicile d'I. Kosgei et de P. Arusei, Iten.	Athlète de niveau intermédiaire au sein de la police dans les années 1990-2000
Penninah Arusei	23 août 2018	40'		Athlète d'élite en équipe nationale kényane
Josephat Kiprono Rotich	23 août 2018	1h14	Maison de location à Iten	Athlète de niveau intermédiaire dans les années 1990-2000
Jackson Onami	31 octobre 2018	45'	Domicile de J. Onami, Pacé	Athlète kényan de niveau intermédiaire vivant en France
Simon Munyutu	6 décembre 2019	40'	Par téléphone	Ancien international français d'origine kényane
Jean-Claude Moulins	2 août 2018	48'	Local de l'association Marvejols-Mende à Mende	Co-créateur et organisateur du semi-marathon Marvjols-Mende
François le Dissez	12 août 2019	1h03	<i>Grand café de la Terrasse, Morlaix</i>	Organisateur du semi-marathon Saint-Pol - Morlaix
Gwenaël Vigot	12 août 2019	48'	Café <i>La brioche dorée, Brest</i>	Agent sportif agréé par les fédérations kényane et française, ancien organisateur du 10km de Brest
Yannick Perroteau	23 septembre 2019	1h39	Par téléphone	Agent sportif agréé par les fédérations kényane et française
Pierre Maury	11 janvier 2020	1h04	Domicile de P. Maury, Thiers	Ancien agent sportif agréé par la fédération kényane
Joël Le Nagard	4 avril 2020	56'	Par téléphone	Ancien agent sportif agréé par la fédération kényane
Jean-François Pontier	19 septembre 2019	1h13	Domicile de J-F Pontier, Aubière	Référent national fond et <i>Running</i> à la FFA, entraîneur d'athlètes kényan·e·s au club de <i>Clermont athlétisme</i>
Bernard Amsalem	28 novembre 2019	48'	Par téléphone	Président de la FFA de 2001 à 2016

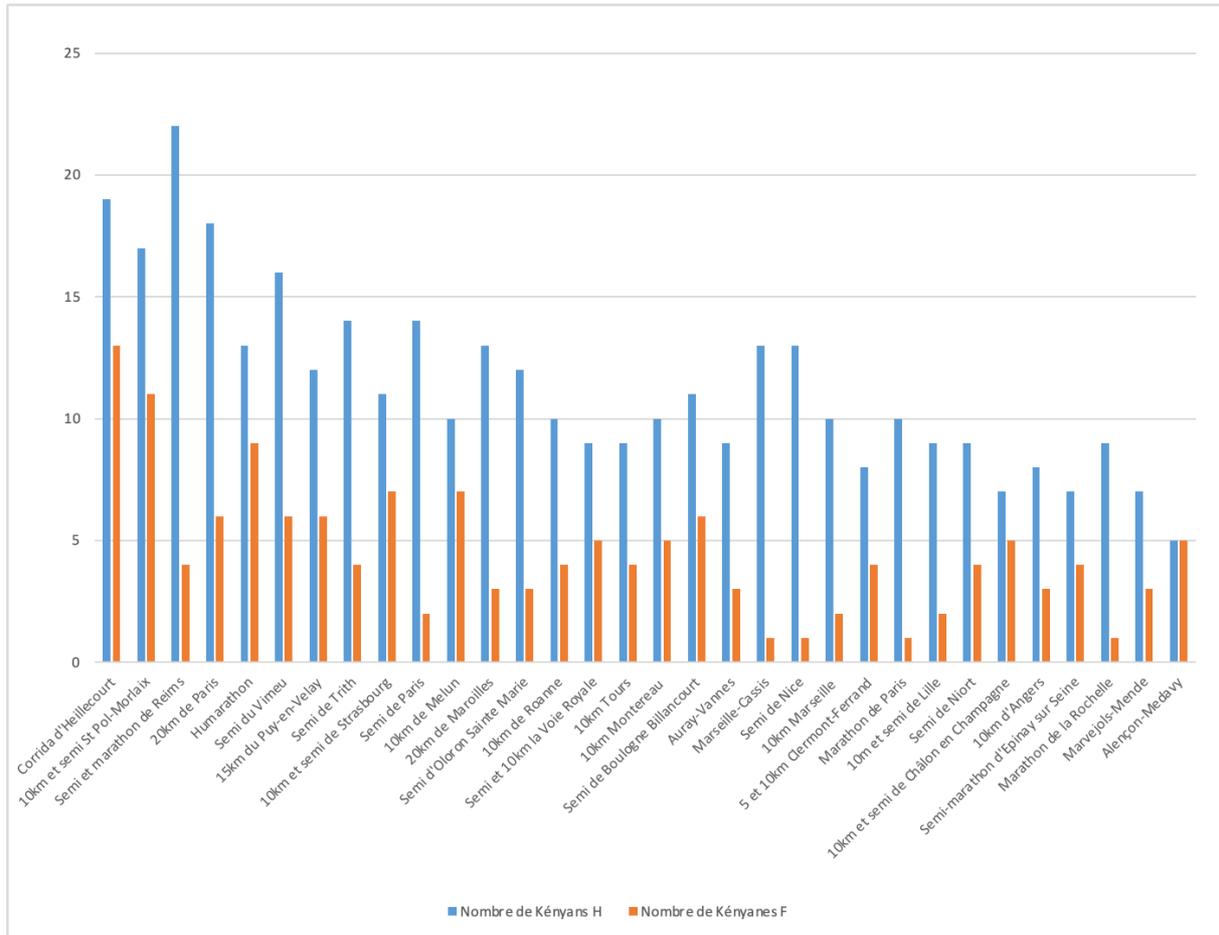
Liste des entretiens classés selon la fonction occupée par les acteurs dans l'athlétisme

*Le nom a été modifié, l'athlète ne souhaitant pas que son identité ne soit divulguée.

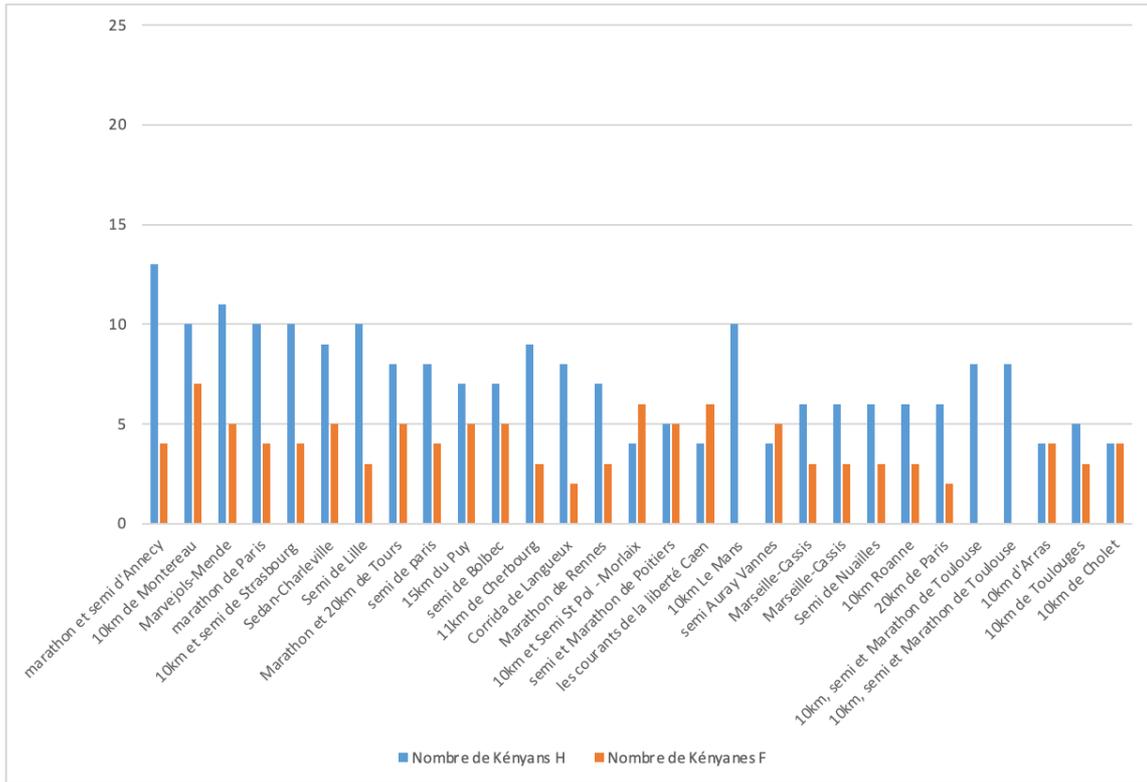
	Épreuves	Nombre d'athlètes kényan·e·s	Classement du premier Français
Niveau international	Corrida de l'Est républicain (Heillecourt)	32	19 ^{ème} *
	20km de Paris	23	24 ^{ème}
	Humarathon (Evry sur Seine)	19	16 ^{ème} *
	Voie royale (Saint-Denis)	12	11 ^{ème}
	Marathon de Reims	15	16 ^{ème}
	Semi-marathon de Reims	11	14 ^{ème}
	20km Marseille-Cassis	12	15 ^{ème}
	Marvejols-Mende	10	8 ^{ème} *
Niveau national	15km du Puy en Velay	18	17 ^{ème}
	Semi-marathon Saint-Pol - Morlaix	29	7 ^{ème} *
	20km de Maroiles	15	10 ^{ème}
	Semi-marathon d'Oloron Sainte- Marie	15	16 ^{ème}
	10km de Melun	16	18 ^{ème}
	10km de Tours	13	10 ^{ème} *
	10km de Montereau	13	18 ^{ème}
	Semi-marathon de Niort	11	12 ^{ème}
Niveau régional	Semi-marathon de Boulogne Billancourt	13	13 ^{ème}
	10km la Provence (Marseille)	7	8 ^{ème} *
	10km de Roanne	14	12 ^{ème} *
	Semi-marathon d'Epinay sur Seine	11	14 ^{ème}
	Semi-marathon de Trith	18	18 ^{ème}
	Semi-marathon de Friville- Escarbotin	19	29 ^{ème}
	Semi-marathon de Châlon en Champagne	8	8 ^{ème}

Tableau 1

*Athlète en équipe de France



Graphique 3



Graphique 4

Légendes des figures et des tableaux :

Tableau 1 : Nombre d'athlètes kényan·e·s et classement du premier athlète français dans quelques courses françaises de niveaux international, national et régional en 2005 (source : base de résultats de la FFA).

Graphique 5 : Nombre d'athlètes kényan·e·s dans les courses françaises accueillant le plus d'athlètes kényan·e·s en 2005 (sources: ARRS, FFA).

Graphique 6 : Nombre d'athlètes kényan·e·s dans les courses françaises accueillant le plus d'athlètes kényan·e·s en 2017 (sources: ARRS, FFA).